



## Non renouvellement de bail commercial

Par **Ojurdoux**, le 14/11/2014 à 15:13

Bonjour,

J espere que vous pourrez m aider à y voir un peu plus clair,

Mon mari et moi avons acheter le fond de commerce d un restaurant il y a environ quatre ans.

Cette semaine nous avons reçus un courrier recommander du propriétaire des murs.

Il nous informe que notre bail se termine dans quelque mois et qu il a donc pri la décision de mettre en vente l immeuble , il m informe de notre droit de preonption pour cette vente , chose qui ne nous interesse pas vu le prix demander ce n est pas dans nos moyen....

Il dit aussi dans ca lettre avoir deja un achteur potentiel et qu il lui laisse naturellement le choix de faire ses affaires personnel avec les locations.

Le propriétaire actuel et venu au restaurant pour me dire que le futur propriétaire avais pour projet de faire des appartements à la place de notre restaurantme et il m'a proposer de racheter mon fond de commerce à bas prix biensur!!

Il dit que ça serai mieux de lui vendre tout de suite à lui, sinon ça passera au syndic ( je ne sais même pas ce que c est ) et qu il se basera sur le bénéfice de note affaire Pour fixer un prix

Que peut on faire et est il dans ses droits ?? J avoue etre un peu perdu

Merci de votre aide

Par **moisse**, le 14/11/2014 à 19:20

Bonsoir,

Direction un avocat d'affaire pour qu'il vous aide à négocier une indemnité d'éviction et examine les conditions de résiliation anticipée du bail commercial 3/6/9.

Donc attention entre ses propos (quelques mois) et les vôtres (4 ans), la différence d'appréciation supérieure à un an.

Par **Ojurdoux**, le **14/11/2014** à **19:40**

Bonsoir,

J'ai oublié de préciser que nous avons repris le bail en cours qui se termine en juillet 2015....

Mais comme vous dites je pense que la solution va être de contacter un avocat

Merci de votre réponse moi-même